



LE RISQUE FEU DE FORÊT

*Il est favorisé lors de vents forts
en période de sécheresse estivale*

Le climat et les forêts autour de Nîmes augmentent le risque, notamment à cause de la proximité des habitations et de la couronne boisée entourant la ville.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Suivre le niveau de risque d'incendie
- Respecter les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage)
- Prévoir des moyens d'arrosage
- Ranger les produits inflammables
- Vérifier portes et fenêtres
- Nettoyer gouttières et toits

PENDANT

- Alerter les sapeurs-pompiers
- Évacuer sur ordre des autorités
- Fermer et arroser les abords
- Stopper ventilation et fermer les ouvertures
- Faciliter l'accès des secours (ouverture de portail, ne pas gêner la circulation...)
- Garer son véhicule vitres fermées, côté opposé à l'arrivée du feu

APRÈS

- Porter des protections (cuir, coton)
- Si évacuation ne revenir qu'avec l'accord des autorités
- Vérifier l'habitation (brasiers, tuiles, orifices)
- Éteindre les foyers résiduels en les arrosant abondamment
- Déclarer le sinistre à l'assurance rapidement



MESURES DE PRÉVENTION

- La ville n'est pas soumise à un Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF), mais fait l'objet d'un Porté à Connaissance annexé à son PLU.
- Les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD) imposent un débroussaillement autour des constructions (50 m) et des voies d'accès privées (10 m).
- Dans le Gard, l'accès aux massifs forestiers est réglementé du 15 juin au 15 septembre.
+ d'infos : www.risque-prevention-incendie.fr/gard



CONTACTS UTILES

Sapeurs-pompiers :

18 ou 112

Police et Gendarmerie :

17 ou 112

SAMU :

15 ou 112

Secours pour sourds et malentendants :

114



EN CAS D'ALERTE, TENEZ-VOUS INFORMÉ

90.2 MHz – Écoutez
Ici Gard Lozère

**Nîmes.fr – Consultez
les réseaux sociaux**
de la Ville de Nîmes



Pour en savoir +
sur les risques
majeurs
à Nîmes,
scannez
ce QR code

nîmes.fr

